

## Séance du 12 juin 2015

Le 12 juin deux mille quinze à vingt heures, le Conseil municipal convoqué le 04/06/2015 s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Odile SEURET, Maire.

**Etaient présents** : Odile SEURET, Annick DEMENGEL, Elodie HINGRE, Patrick IDOUX, Alrick GERARD, Jean-Luc DEBRUYNE, Flavien DEBRUYNE, Nicolas MASSON, Denis DROUOT, Mickaël VALANCE

**Excusé** : Marie-Agnès BONATO

**Secrétaire de séance** : DEMENGEL ANNICK

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le Maire présente les résultats du compte administratif 2014 puis quitte la salle avant le vote.

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un président de séance.

Mickaël VALANCE est élu Président.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 66 216,26 €

Recettes : 115 271,42 €

Report : + 106 723,59 €

Excédent de fonctionnement 155 778,75 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 19 073,92 €

Recettes : 161 739,01 €

Report : - 149 613,83 €

Déficit d'investissement : 6 948,74 €

Excédent global de clôture : 148 830,01 €

#### **AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2014 et adopté le compte administratif pour le même exercice qui laisse apparaître :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de 6 948,74 €

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 155 778,75 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 7 780 €

- En recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 14 728,74 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

- Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 14 728,74 €

- Ligne 002 résultat de fonctionnement reporté : 141 050,01 €

## **COMPTE DE GESTION 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'année 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget de la commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

### **Section d'investissement – Dépenses**

Chapitre 23 :

Article 231 – Immobilisations corporelles en cours : - 3 000 €

### **Section d'investissement – Dépenses**

Chapitre 21 :

Article 2158 – Autre : + 3000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

## **CONVENTION DE FOURRIERE**

Madame le Maire fait part de la convention de la Société Vosgienne de Protection Animale (SVPA) de Brouvelieures concernant la prise en charge des animaux errants sur la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention avec la SVPA de Brouvelieures.

## **REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPCI) POUR L'EXERCICE 2015**

Le Maire présente les nouvelles dispositions relatives au reversement du FPCI pour l'année 2015 par la communauté de communes de Bruyères, Vallons des Vosges aux communes membres, à savoir :

- Répartition selon le droit commun ;
- Répartition dérogatoire n° 1 « à la majorité des deux tiers » ;
- Répartition dérogatoire n° 2 dite « libre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la répartition dérogatoire n° 2 dite « libre », établie selon le tableau ci-annexé.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Un premier contact a eu lieu avec les Maires et les adjoints des communes de Champ le Duc, Beauménil et Fiménil concernant la demande de Champ le Duc pour rejoindre la salle Saint-Nicolas.